



REGLEMENT NATIONAL DES COMPETITIONS MINH LONG FRANCE SAISON 2024 - 2025

*COMPETITION « TECHNIQUE » - Quyen, BinhKhi, Quyen
Dong Dien*

COMPETITION « COMBAT TRADITIONNEL » – Song Dau



SOMMAIRE

<u>ORGANISATION GENERALE</u> DES COMPETITIONS MINH LONG FRANCE	Page 3
<u>DEROULEMENT</u> DES COMPETITIONS MINH LONG FRANCE	Page 13
<u>COMPETITION « TECHNIQUE »</u> – Quyen, BinhKhi et Quyen Dong Dien	Page 18
<u>COMPETITION « COMBAT TRADITIONNEL »</u> – Song Dau	Page 24



MINH LONG FRANCE

SAISON 2024 - 2025

Siège administratif - Secrétariat : Minh Long France - 9 rue de Verdun - 86100 Châtelleraut

Contact courriel : minhlongfrance@gmail.com

ORGANISATION GENERALE

DES

COMPETITIONS

MINH LONG France



Association Loi 1901 - N° W442015849 - Siret 82152314900010
Siège social : 86100 Châtelleraut - www.minhlong.fr





1. Pièces à fournir et conditions de participation aux Compétitions MINH LONG FRANCE

- Inscription transmise par le Responsable du club et validée par le Superviseur de la Compétition
- Le Responsable de club présent devra être en possession de la décharge signée par le Président du club : *Je soussigné.... Président du club de Atteste que les compétiteurs inscrits sont affiliés à une fédération d'Arts Martiaux Vietnamiens et possèdent un certificat médical ne présentant aucune contre-indication à la pratique des Arts Martiaux Vietnamiens en compétition (Technique et Combat). Les participants mineurs ont tous les autorisations des responsables légaux de participation aux compétitions.*

Le compétiteur ne doit pas faire l'objet d'une inaptitude médicale récente. Si une blessure ou une perte de connaissance, de conscience ou tout autre accident intervient durant un entraînement ou une compétition, un nouveau certificat médical doit être délivré.

Cette procédure relève de la responsabilité des compétiteurs et des parents des compétiteurs mineurs.

- Les Autorisations parentales pour les moins de 18 ans.
- Montant de **6 € pour chaque compétiteur MINH LONG** pour les Compétitions Nationales « Technique » et « Combat Traditionnel » (pour tout le weekend)
- Montant de **9 € pour chaque compétiteur des autres écoles** pour les Compétitions Nationales « Technique » et « Combat Traditionnel » (pour tout le weekend)
- Règlement à effectuer avec UN SEUL chèque par club à l'ordre de MINH LONG FRANCE

Le Responsable du club devra se présenter dès son arrivée et avant le début de la compétition auprès du Superviseur afin de procéder aux vérifications pour tous ses compétiteurs : décharge du Président, autorisations parentales pour les mineurs, règlement des frais de participation

2. Catégories d'âges pour la saison 2024-2025

Compétitions TECHNIQUE et COMBAT TRADITIONNEL :

- CREVETTES : 4/5 ans – nés en 2019/2020
- POUSSINS : 6/7 ans – nés en 2017/2018
- PUPILLES : 8/9 ans – nés en 2015/2016
- BENJAMINS : 10/11 ans – nés en 2013/2014
- MINIMES : 12/13 ans – nés en 2011/2012
- CADETS : 14/15 ans – nés en 2009/2010
- JUNIORS : 16/17 ans – nés en 2007/2008
- SENIORS : 18/34 ans – nés de 1990 à 2006
- VETERANS 1 : 35/44 ans – nés de 1980 à 1989
- VETERANS 2 : + de 45 ans – nés en 1979 et avant



3. Catégories de poids pour la saison 2024-2025

Pour la Compétition COMBAT TRADITIONNEL, les catégories de poids seront faites en rassemblant des compétiteurs de poids similaires dans le but de ne pas excéder une trop grande différence.

4. Accès aux Compétitions MINH LONG FRANCE

Les Compétitions TECHNIQUE et COMBAT TRADITIONNEL sont ouvertes à tous les pratiquants des catégories citées ci-dessus et à tous les pratiquants « débutants » (première licence d'ARTS MARTIAUX VIETNAMIENS pour la saison 2024-2025).

Les combattants effectuant des combats professionnels ou semi-professionnels dans une autre discipline ne sont pas admis à combattre dans cette compétition qui reste une compétition de catégorie « amateur ».

5. Tenue des compétiteurs

➤ Pour la Compétition TECHNIQUE :

Les compétiteurs doivent porter un võ phuc, propre, traditionnel, de leur école ou style et celui-ci doit être porté de façon correcte.

En aucun cas les manches de la veste ni les jambes du pantalon ne seront retroussées vers l'extérieur.

Pour les féminines, un vêtement type maillot de corps ou débardeur, assorti au võ phuc, est obligatoire sous leur veste.

Le retrait de la veste est interdit.

Les lunettes sont autorisées pour la Compétition TECHNIQUE. S'il le souhaite, le compétiteur peut porter un cordon assurant le bon maintien de celles-ci.

➤ Pour la Compétition COMBAT TRADITIONNEL :

Les compétiteurs doivent porter un vo phuc, propre, traditionnel, de leur école ou style ou un pantalon de vo phuc noir avec un débardeur « officiel » de combat Minh Long. Un tee-shirt de couleur identique au débardeur pourra être porté en-dessous.

De plus, les compétiteurs d'autres écoles ou styles peuvent porter un débardeur ou un tee-shirt sur lequel doit OBLIGATOIREMENT figurer le logo de leur école ou style.

Les compétiteurs ne doivent pas se présenter torse nu ni avec un short.

Le(s) Responsable(s) de l'arbitrage et des compétitions se réserve(nt) le droit d'interdire une tenue jugée inappropriée à la compétition.

L'un des combattants portera une ceinture BLEUE et l'autre une ceinture ROUGE. Pour cela, **les compétiteurs se présenteront sans ceinture.** Pour les catégories utilisant un plastron, à condition d'utiliser des modèles réversibles bleu ou blanc d'un côté et rouge de l'autre, le plastron remplacera avantagement le système des ceintures.



Sont strictement interdits les bijoux, montre, collier, barrettes, épingles à cheveux, "piercing visible ou non visible", tout objet métallique, plastique ou d'une autre matière qui pourrait blesser ou mettre en danger le compétiteur ou un adversaire, sous peine de disqualification immédiate, il en va de la sécurité des pratiquants.

Les casques à grilles « métallique », les gants de sac, les protège-tibias rigides ou les jambières avec baleines sont strictement interdits.

Le port d'un appareil dentaire métallique doit être approuvé par l'arbitre et/ou le médecin. Le combattant **dégage la responsabilité de l'organisation en cas de blessure due au port de cet appareil.**

Les lunettes sont interdites pour la Compétition COMBAT.

Le port de lentilles de contact est autorisé sous la responsabilité du compétiteur.

En compétition COMBAT, le casque fait partie des protections obligatoires.

6. Attitude des compétiteurs

Pour toutes les Compétitions MINH LONG FRANCE, les compétiteurs doivent :

- Connaître et respecter le règlement des Compétitions TECHNIQUE et COMBAT ainsi que le protocole pour chacune d'elle,
- Avoir une tenue de compétition réglementaire,
- Respecter les consignes de sécurité propres à l'établissement où se déroule la manifestation,
- Être présents lors de leur appel,
- Accepter sans réserve l'organisation et les décisions prises par les différents responsables de la compétition et les membres du corps arbitral,
- Adopter une attitude correcte (gestuelle et verbale) envers les organisateurs, le corps arbitral, les autres compétiteurs et le public pendant les épreuves et pendant les périodes d'attente.

La nourriture est interdite sur l'aire de compétition, les compétiteurs sont autorisés à posséder une bouteille d'eau à proximité de l'aire de compétition mais non sur l'aire elle-même.

7. Sécurité, hygiène et contrôle médical

- Obligation de fournir le jour de la Compétition la décharge spécifiant être en possession des documents obligatoires
- Interdiction de compétition par le médecin pour les personnes ayant une blessure risquant de s'ouvrir ou présentant des plaies ou infections cutanées visibles ou cachées par la tenue,
- En cas d'épanchement sanguin suite à une blessure, la tenue et le matériel de protection devront être remplacés,
- L'absorption de produits dopants destinés à augmenter le rendement ou les capacités physiques est strictement interdite conformément à la législation en vigueur (liste des substances et produits interdits disponibles auprès des Direction Départementales ou auprès du Ministère des Sports.)
- Chaque compétiteur doit posséder ses protections personnelles,
- Les ongles des mains et des pieds doivent être coupés,
- Les cheveux longs doivent être attachés,



- Un médecin ou une équipe de secours sera présent lors de la Compétition,
- Le Centre de Secours ainsi que les services d'ordre du secteur seront informés de la manifestation,
- Les locaux mis à disposition sont aux normes de sécurité pour recevoir les compétiteurs ainsi que le public sans risque d'accident (tribunes, aire d'exécution, sorties de secours, etc.),
- L'autorité administrative a été notifiée du déroulement de la compétition.

8. Aire de compétition

Plusieurs aires de compétition avec des tapis seront mises en place selon le nombre de participants inscrits.

Le(s) Responsable(s) de l'arbitrage et des compétitions ainsi que les juges et arbitres ont pour rôle de veiller à la bonne praticabilité des aires de compétition que ce soit en termes d'utilisation comme d'hygiène.

L'aire de compétition est un carré de 8 mètres de côté (mesures prises à l'extérieur) avec des tapis de deux couleurs différentes. Un mètre supplémentaire est prévu sur tous les côtés, comme surface de sécurité.

La sortie est définie comme une situation où un compétiteur a une partie du corps (pied, main, etc.) en dehors des limites de l'aire de compétition dont les dimensions sont définies ci-dessus.

Le contour d'un mètre de l'aire de compétition, doit être composé de tapis de couleur différente.

Les Juges sont assis ou debout (selon la Compétition) à la limite extérieure de l'aire de compétition.

Pour la Compétition TECHNIQUE, 3 Juges sont assis à un coin différent de l'aire de compétition et sont munis d'un cahier de notes de 1 à 20 et de deux drapeaux : bleu et rouge (pour les duels en cas d'égalité.)

Pour la Compétition COMBAT TRADITIONNEL, 3 Juges sont debout sur un côté différent de l'aire de compétition et sont munis de compteurs pour attribuer les points des combattants et de deux drapeaux : bleu et rouge afin d'annoncer le vainqueur à la fin du combat.

➤ **Matériel nécessaire par aire de compétition :**

- 1 table et 3 chaises
- 5 chaises (pour les juges et coachs de combat)
- 1 chronomètre pour la compétition COMBAT
- 1 gong pour la compétition COMBAT
- 3 drapeaux rouges et 3 drapeaux bleus
- 1 paquet de lingettes
- Le règlement des Compétitions MINH LONG FRANCE pour la saison en vigueur
- Des stylos, feutres, etc...
- 3 cahiers de notation technique pour chaque juge de la compétition TECHNIQUE
- Une ceinture rouge et une ceinture bleue
- 6 compteurs pour la compétition COMBAT



9. Structure des Compétitions MINH LONG FRANCE

Le(s) Responsable(s) de l'Arbitrage et des Compétitions MINH LONG FRANCE

Il(s) assure(nt) la bonne préparation en prenant en considération l'aménagement des aires de compétition, l'approvisionnement et le déploiement de tous les équipements et dispositifs nécessaires.

Il(s) supervise(nt) le déroulement des compétitions et prend (prennent) les mesures nécessaires à la sécurité.

Il(s) délègue(nt), nomme(nt) et supervise(nt) les arbitres et les juges, pour toutes les compétitions.

Il(s) désigne(nt) et répartit(ssent) les juges et arbitres sur leurs aires respectives et prend(prennent) les décisions qui peuvent être nécessaires en fonction des comptes rendus des arbitres.

Il(s) nomme(nt) et tient(tiennent) à jour la liste des juges et arbitres assistants, titulaires et responsables des aires de compétition.

Il(s) nomme(nt) des officiels de remplacement quand cela s'avère nécessaire.

Il(s) prend(prennent) des décisions sur les cas de nature technique qui peuvent se présenter pendant les épreuves, et pour lesquels rien n'est stipulé dans ce règlement.

Il(s) supervise(nt) la prestation des arbitres et des juges, et s'assure(nt) que les officiels qui ont été nommés sont qualifiés pour effectuer les tâches auxquelles ils ont été affectés.

Tenue du(des) Responsable(s) de l'arbitrage et des Compétitions :

- Chaussures noires ou blanches, chaussettes noires ou pieds nus,
- Pantalon de vo phuc,
- Polo MINH LONG rouge.

Le Superviseur de la Compétition

Il est chargé de l'organisation générale de la compétition, de l'envoi des invitations, du recueil des inscriptions, de la mise en place de toutes les catégories, de l'accueil et de la coordination de tous les intervenants (compétiteurs, responsables des clubs, juges, arbitres, officiels, bénévoles, médecins, secouristes, journalistes, etc...).

Il est chargé de mettre en place les cérémonies d'ouverture et de clôture de la compétition.

Lors de la compétition, il peut intervenir directement en cas de non-respect du règlement, et a la responsabilité de signaler toute anomalie au(x) Responsable(s) de l'Arbitrage et des Compétitions.

Il recueille toutes les réclamations émanant des responsables des clubs et trouve les solutions avec le(s) Responsable(s) de l'Arbitrage et des Compétitions en lien avec le corps arbitral.

Après la compétition, il doit préparer un rapport officiel, le remettre au(x) Responsable(s) de l'Arbitrage et des Compétitions et après validation, le transmettre à tous les clubs ayant participé.

Tenue du superviseur de la Compétition :

- Chaussures noires ou blanches, chaussettes noires ou pieds nus,
- Pantalon de vo phuc,
- Polo MINH LONG rouge.



Le corps arbitral

La liste des juges, arbitres et commissaires sportifs habilités à exercer leurs fonctions pendant la compétition sera dressée annuellement ou avant le début de la compétition par le(s) Responsable(s) de l'arbitrage et des Compétitions.

Le(s) Responsable(s) de l'arbitrage et des Compétitions peut(peuvent) décider en cours de compétition d'habiliter un ou plusieurs juges, arbitres ou commissaires supplémentaires.

Les juges, arbitres sont concomitamment :

- au minimum **11^{ème} CAP** – Vo Co Truyen.
- licenciés dans une Fédération qui autorise la pratique des Arts Martiaux Vietnamiens
- enseignants ou assistants dans l'École **Minh Long Tay Son Vo Dao**
- adhérents à l'association **MINH LONG France**

Les commissaires sportifs sont concomitamment :

- au minimum **9^{ème} CAP** – Vo Co Truyen : les **9^{ème} et 10^{ème} CAP** pourront, s'ils le souhaitent arbitrer les catégories enfants (crevettes à minimes)
- licenciés dans une Fédération qui autorise la pratique des Arts Martiaux Vietnamiens
- enseignants ou assistants dans l'École **Minh Long Tay Son Vo Dao**
- adhérents à l'association **MINH LONG France**

Tenue des juges, arbitres et commissaires sportifs :

- **Chaussures noires ou blanches, chaussettes noires ou pieds nus,**
- **Pantalon de vo phuc,**
- **Polo MINH LONG bleu.**

Le Juge

- Pour la Compétition TECHNIQUE :

Il attribue les notes à l'aide du cahier de notation technique.

Il choisit un compétiteur « au drapeau » en cas de « Duel ».

- Pour la Compétition COMBAT :

Le Juge attribue des points à chaque combattant. Les points sont comptabilisés à l'aide des compteurs en fonction des techniques exécutées, selon des critères d'attribution spécifiés dans le règlement de la compétition COMBAT.

Il exerce son droit de vote quand une décision doit être prise notamment pour les disqualifications.

Il annonce à l'arbitre quand un compétiteur commet un acte interdit ou dangereux, quand il remarque une blessure ou un malaise d'un compétiteur, quand l'un ou les deux compétiteurs sortent de la surface de compétition.

Lors du passage d'une catégorie, les juges ne communiquent pas entre eux et doivent impérativement se garder de toute extériorisation de leurs réflexions ou émotions (remarques, encouragement...).

Il est interdit aux juges de s'adresser aux compétiteurs pendant la durée des combats y compris pendant le temps de repos entre les reprises.

L'Arbitre central (Compétition COMBAT)

L'arbitre est le responsable de l'aire de combat et du périmètre environnant. Il dirige avec autorité, assure la clarté et le bon déroulement des combats selon les règles en vigueur. L'application stricte de la réglementation de la compétition est incontournable. Toutes ses intentions doivent être précises.

Il est le garant de la sécurité des combattants. Il interrompt le combat et signale les fautes. Il contrôle l'équipement pour le combat de chaque sportif. Il vérifie que les protections sont correctement fixées et ajustées.

Il dirige les combats y compris les annonces et commandements de début, de suspension et de fin de combat.

Il valide les sanctions après avoir obtenu les décisions des juges.

Il annonce les avertissements.

Il décide des pénalités et propose les disqualifications.

Il obtient les décisions des juges et agit conformément à celles-ci.

Il ordonne aux compétiteurs de reprendre leurs positions d'origine si nécessaire.

En cas de problème médical (blessure, malaise...), il fait immédiatement appel au médecin ou à l'équipe de secours.

En cas d'interruption, il demande aux combattants de rejoindre leurs coins respectifs.

Il sépare les combattants lorsque le combat devient confus.

Il tempère ou calme l'ardeur des combattants trop agressifs.

Il intervient par anticipation pour éviter l'accident prévisible.

Il sait mettre fin à un combat déséquilibré.

Il prend des sanctions lorsque l'esprit ou les règles ne sont pas respectés.

Il consulte exceptionnellement le(s) Responsable(s) de l'arbitrage en cas de problème ou de décision difficile à prendre.

Il arrête le combat dans les cas suivants :

- Fin du temps réglementaire,
- L'un des combattants au moins est sorti de l'aire de combat,
- Le combat devient confus,
- À la suite d'une faute,
- Dans le cas d'une position dangereuse d'un des combattants,
- Pour remettre ou repositionner une protection,
- En cas de blessure.

Selon la situation, l'arbitre a le choix de faire reprendre le combat de la position où l'arrêt du combat a été effectué ou de remettre les compétiteurs dans leurs coins respectifs.

Il annonce les prolongations.

Il annonce le vote des juges et annonce le résultat du combat.

Il désigne le vainqueur.

L'autorité de l'arbitre ne se limite pas uniquement à l'aire de compétition, mais également à tout son périmètre immédiat.

Le Commissaire Sportif (Responsable de Table)

Il accueille les compétiteurs sur l'aire de compétition.

Il fait l'appel après transmission de la catégorie par le Superviseur.

Il organise les saluts entre les compétiteurs, les juges et arbitres avant et après le passage de la catégorie.

Il annonce l'ordre de passage TECHNIQUE et COMBAT aux compétiteurs.

Il supervise les juges et annonce à voix haute les notes attribuées par chaque juge lors de la Compétition TECHNIQUE.

Il annonce les résultats de la catégorie aux compétiteurs, y compris les qualifications lors des phases de la Compétition TECHNIQUE.

Pour la Compétition TECHNIQUE, il annonce à voix haute et comptabilise les notes techniques attribuées par chaque juge à l'aide des « fiches de catégorie technique ».

Pour la Compétition COMBAT, il comptabilise les points à la fin de chaque reprise et à la fin du combat attribués par chaque juge à l'aide des « tableaux de combat ». Il supervise simultanément les chronomètres et l'arbitre central pour annoncer la fin des reprises.

Le commissaire sportif s'assure que l'épreuve quelle qu'elle soit se déroule dans le respect du règlement des Compétitions MINH LONG FRANCE. Il n'est en aucun cas un juge supplémentaire, il n'a pas droit au vote.

Le Chronométrateur (Compétition COMBAT)

Il a la charge de la gestion temporelle du combat.

Il démarre le chronomètre avec le début du combat et de l'éventuelle prolongation.

Il signale les 15 dernières secondes de chaque reprise à haute voix.

Il sonne le gong à la fin du temps réglementaire et de l'éventuelle prolongation.

Le chronomètre est arrêté sur demande explicite de l'arbitre dans la mesure où la situation l'exige.

Le Médecin

Le médecin a toute autorité pour interdire la participation d'un compétiteur à la compétition. Il doit, d'autre part, pendant toute la durée des épreuves et à tout moment, être prêt à intervenir en cas d'accident et doit décider de l'aptitude d'un compétiteur à poursuivre ou à cesser la compétition.

Il peut faire arrêter à tout moment un compétiteur, par l'intermédiaire du(des) Responsable(s) de l'arbitrage, lorsqu'il estime qu'il y a un danger pour ce compétiteur ou son partenaire.

Il peut également faire cesser immédiatement un combat en déclarant l'un ou l'autre des compétiteurs inaptes à continuer.

Le Public

Le public ne doit pas avoir un comportement tendant à troubler le bon ordre de la manifestation (agressions verbales à l'égard d'un pratiquant, d'un Club, d'un juge, d'un arbitre, etc...), *le cas*

échéant, l'arrêt immédiat de l'épreuve en cours et éventuellement la sanction du ou des compétiteurs après une première mise en garde du public pourra être prononcée.

Il ne doit pas contribuer à exciter les compétiteurs.

Le soutien bruyant est accepté avant et après une présentation technique, un combat, entre les reprises ou après une action spectaculaire des combattants.

En dehors de ces cas, le public doit respecter le silence nécessaire afin que les compétiteurs puissent entendre les annonces du corps arbitral.

Les banderoles et panneaux à l'effigie d'un combattant, d'un club d'une ville ... sont autorisés à condition qu'ils ne gênent pas la vision de la compétition des autres spectateurs. Ces banderoles et panneaux sont autorisés uniquement dans la partie des gradins réservée aux spectateurs.

Tout slogan anti sportif de la part d'une personne ou d'un groupe de personnes sera sanctionné par l'arrêt immédiat de l'épreuve en cours et éventuellement par la sanction du ou des compétiteurs après une première mise en garde du public.

S'il y a lieu le Superviseur de la compétition ou le(s) Responsable(s) de l'arbitrage peuvent-être amenés à expulser des membres du public.

Le public n'est pas autorisé à fumer à l'intérieur de la salle.

Les téléphones portables doivent-être mis en mode vibreur et les conversations doivent rester discrètes.

Le public n'est pas autorisé à se déplacer sur l'aire de compétition, ni à s'y asseoir.

Le public ne peut s'asseoir que sur les gradins.

Les photos ou films ne sont pas autorisées sur l'aire de compétition à l'exception des personnes habilitées par un responsable Minh Long France

10. Sanctions et Réclamations

Le non-respect du présent règlement ou des comportements non sportifs du (ou des) compétiteur(s) seront sanctionnés par l'Association MINH LONG FRANCE d'une interdiction de toutes compétitions organisées par celle-ci pour une ou plusieurs saisons.

En cas de litige, les réclamations seront adressées par le club d'appartenance. Le(s) Responsable(s) de l'Arbitrage et des Compétitions MINH LONG et le Superviseur de la Compétition se réuniront avec le Responsable du club et décideront de faire une demande de suspension ou non de la sanction auprès de l'Association MINH LONG FRANCE.



MINH LONG FRANCE

SAISON 2024 - 2025

Siège administratif - Secrétariat : Minh Long France - 9 rue de Verdun - 86100 Châtelleraut

Contact courriel : minhlongfrance@gmail.com

DEROULEMENT DES COMPETITIONS MINH LONG FRANCE



Association Loi 1901 - N° W442015849 - Siret 82152314900010
Siège social : 86100 Châtelleraut - www.minhlong.fr





1. Cérémonie d'ouverture des Compétitions MINH LONG FRANCE

À l'appel du Superviseur de la compétition, l'ensemble des compétiteurs présents se regroupe sur les aires de compétition sous forme de colonnes et de lignes.

Tous les membres du corps arbitral et les responsables de l'Ecole MINH LONG, de la Fédération et les « Officiels » se disposent en face des compétiteurs pour effectuer le salut d'ouverture.

Le salut est dirigé par le plus haut gradé et le plus ancien présent à la manifestation.

2. Discours des Officiels

Le Responsable de l'école Minh long accueille les compétiteurs, responsables de clubs, bénévoles et le public avant de laisser la place aux discours du Responsable Technique de l'école Minh Long, du(des) Responsable(s) de l'Arbitrage et des Compétitions Minh Long, d'un Représentant Fédéral et d'un Élu.

Le Superviseur de la compétition présente les différentes épreuves, l'organisation de la journée puis les différents acteurs de la compétition.

Après les discours et le salut, les compétiteurs regagnent les gradins ou l'aire d'échauffement dédiée.

3. Affectation des catégories

L'affectation des catégories est faite par le Superviseur de la compétition sur les aires de compétition. Celui-ci est chargé d'affecter les différentes catégories sur les aires de compétitions selon l'ordre ci-après et suivant leur disponibilité.

4. Ordre de passage des catégories

➤ Compétition TECHNIQUE

- OPEN (= équivalent du 12ème CAP Vo Co Truyen et du 1er dang pour les autres écoles d'AMV) : juniors masculins, juniors féminines, seniors féminines, seniors masculins, vétérans féminines, vétérans masculins, aînés féminines et aînés masculins **pour l'épreuve QUYEN et les 2 épreuves de BINH KHI (arme « courte » et arme « longue »).**

- Catégories ESPOIRS (élèves) : crevettes féminines, crevettes masculins, poussins féminines, poussins masculins, pupilles féminines, pupilles masculins, benjamins féminines, benjamins masculins, minimes féminines, minimes masculins, cadets féminines, cadets masculins, juniors féminines, juniors masculins, seniors féminines, seniors masculins, vétérans féminines, vétérans masculins, aînés féminines et aînés masculins **pour l'épreuve QUYEN et les 2 épreuves de BINH KHI (arme « courte » et arme « longue »).**



➤ Compétition COMBAT

Il n'y a pas de distinction entre les catégories ESPOIRS et OPEN et l'ordre de passage peut être différent de la compétition TECHNIQUE. Il sera annoncé à l'avance.

- Catégories : crevettes féminines, crevettes masculins, poussins féminines, poussins masculins, pupilles féminines, pupilles masculins, benjamins féminines, benjamins masculins, minimes féminines, minimes masculins, cadets féminines, cadets masculins, juniors féminines, juniors masculins, seniors féminines, seniors masculins, vétérans féminines, vétérans masculins, aînés féminines et aînés masculins

5. Déroulement d'une catégorie

Lorsque les compétiteurs sont sur l'aire de compétition, le Commissaire Sportif vérifie la présence de ceux-ci. Les compétiteurs non présents sont rappelés 2 fois si nécessaire par le Superviseur avant d'être disqualifiés.

➤ Compétition TECHNIQUE

Le Commissaire Sportif organise le salut d'ouverture de la catégorie.

Une fois le salut effectué, il dispose ensuite les compétiteurs dans leur futur ordre de passage. Ils sont assis d'un côté de l'aire de compétition et attendent leur appel.

Une fois la prestation terminée, le compétiteur attend au centre de l'aire de compétition l'annonce des notes attribuées par les juges. Le Commissaire Sportif annonce, à voix haute, les notes des juges et les inscrits sur la feuille de notation technique.

Après leur passage, les compétiteurs vont s'asseoir de l'autre côté de l'aire de compétition. La procédure est la même pour chaque tour de sélection.

Le Commissaire Sportif a la possibilité sous le contrôle du (des) Responsable(s) de l'Arbitrage et des Compétitions Minh Long de recourir dans le « seul » cas d'égalité entre 2 compétiteurs à des duels techniques avec désignation du vainqueur au drapeau.

Les compétiteurs effectuent l'un après l'autre leur prestation. A l'issue, les juges désignent le vainqueur en levant un drapeau de la couleur du compétiteur (ceinture bleue et ceinture rouge) qu'ils estiment vainqueur du duel technique.

En fin de passage de la catégorie, le Commissaire Sportif place les compétiteurs au centre de l'aire de compétition et annonce les noms des 3 premiers qui avancent d'un pas.

Le Commissaire Sportif organise ensuite le salut de clôture de la catégorie.

Les récompenses sont remises au fur et à mesure que les catégories se terminent. Le Commissaire Sportif accompagne les compétiteurs au Podium.

➤ Compétition COMBAT

Le Commissaire Sportif organise le salut d'ouverture de la catégorie.



Une fois le salut effectué, il annonce aux compétiteurs l'ordre de passage des combats et les « couleurs » qui leur sont attribuées. Avant chaque combat, il annonce les compétiteurs qui doivent se préparer pour le combat suivant. Ils sont sur le côté de l'aire de compétition et attendent leur appel.

L'Arbitre est le seul responsable du bon déroulement du combat et du respect de son protocole.

Après leur combat, les compétiteurs patientent sur le côté de l'aire de compétition en attendant d'être appelé pour un autre combat, ou en cas d'élimination, en attendant le salut de clôture de la catégorie.

En fin de passage de la catégorie, le Commissaire Sportif place les compétiteurs au centre de l'aire de compétition et annonce les noms des 3 premiers qui avancent d'un pas.

Le Commissaire Sportif organise ensuite le salut de clôture de la catégorie.

Les récompenses sont remises au fur et à mesure que les catégories se terminent. Le Commissaire Sportif accompagne les compétiteurs au Podium.

6. Protocole à suivre par les compétiteurs

➤ **Compétition TECHNIQUE**

À l'appel de son nom, le(s) Compétiteur(s) contourne(nt) l'aire de compétition pour se présenter face à la table du Commissaire Sportif.

Il(s) salue(nt) l'aire de compétition avant d'y pénétrer,

Il(s) se place(nt) au centre en position d'attente et attend le signal du Commissaire Sportif,

Il(s) salue(nt) le Commissaire Sportif avant de débiter le QUYEN ou le BINH KHI ou le QUYEN SYNCHRONISE,

À la fin de la prestation, il(s) salue(nt) le Commissaire Sportif puis attend, en position d'attente, l'annonce de ses notes et le signal du Commissaire Sportif pour se retirer,

Enfin, il(s) salue(nt) l'aire de compétition avant d'en sortir et va se placer de l'autre côté.

➤ **Compétition COMBAT**

À l'appel de leurs noms et de l'attribution de leurs couleurs, les Compétiteurs se présentent équipés chacun de leur côté.

Au signal de l'arbitre, ils saluent l'aire de compétition et se présentent au centre de l'aire de compétition, face à face.

Ils attendent, en position d'attente puis ils saluent leur adversaire avant de débiter le combat au signal de l'Arbitre.

À la fin du combat, les compétiteurs se replacent au centre face à la table du Commissaire Sportif, en position d'attente jusqu'à l'annonce du vainqueur.

Au signal de l'Arbitre, ils se remettent face à face pour saluer leur adversaire puis se retirent chacun de leur côté en saluant l'aire de compétition avant de sortir et attendent la suite du déroulement de leur catégorie.



MINH LONG FRANCE

SAISON 2024 - 2025

Siège administratif - Secrétariat : Minh Long France - 9 rue de Verdun - 86100 Châtellerault

Contact courriel : minhlongfrance@gmail.com

7. Cérémonie de clôture des Compétitions MINH LONG FRANCE

Lorsque toutes les catégories sont passées, à l'appel du Superviseur de la compétition, l'ensemble des compétiteurs présents se regroupe sur les aires de compétition sous forme de colonnes et de lignes.

Tous les membres du corps arbitral les Responsables de MINH LONG FRANCE, de la Fédération et les « Officiels » se disposent en face des compétiteurs et se mettent en place pour effectuer le salut de clôture.

Le salut est dirigé par le plus haut gradé et le plus ancien présent à la manifestation.





MINH LONG FRANCE

SAISON 2024 - 2025

Siège administratif - Secrétariat : Minh Long France - 9 rue de Verdun - 86100 Châtellerault

Contact courriel : minhlongfrance@gmail.com

COMPETITION
« TECHNIQUE »
Quyên
Binh Khi



Association Loi 1901 - N° W442015849 - Siret 82152314900010
Siège social : 86100 Châtellerault - www.minhlong.fr



QUYEN - Enchaînement codifié à mains nues

ESPOIRS : Ceintures de couleurs (élèves) – Catégories d'âge et de sexe

OPEN : Ceintures équivalentes au 12^{ème} CAP Vo Co Truyen (enseignants) – Masculins et Féminines

Critères de notation

Quyèn & Binh Khí		Points
<i>Technique</i>	Précision du geste, fluidité (position, équilibre, technique de bras et de jambe).	4
<i>Difficulté technique</i>	Difficulté de l'enchaînement (de base ou supérieur), vitesse d'exécution.	4
<i>Efficacité des mouvements</i>	Force, condition physique et réalisme, attitude, expression martiale (conviction, regard à l'entrée et à la sortie de l'aire de compétition, concentration, mémorisation).	4
<i>Regard</i>	Un regard constamment orienté vers le sol est le signe d'un enchaînement non vécu. Il ne doit pas y avoir de regard agressif mais un regard déterminé. Le regard doit précéder le mouvement.	4
<i>Rythme</i>	Temps forts, Pausés, Reprises. Sensation générale.	4
Total:		/20

Les juges doivent avoir une vision d'ensemble d'un enchaînement au regard des critères évoqués ci-dessus. Ils ne doivent pas se laisser influencer par des techniques « acrobatiques ».

Les notes se situent entre 1 et 20.

La note attribuée par chaque juge reflète la position du compétiteur par rapport aux prestations effectuées. Elle ne sanctionne pas le candidat mais le positionne par rapport aux autres.

Interruption de prestation

- Catégorie ESPOIRS :

Si un compétiteur interrompt sa prestation technique, il a la possibilité de recommencer une fois sans qu'il soit tenu compte du premier passage. Si au second passage, le compétiteur interrompt une nouvelle fois sa prestation, il est noté sur ce qu'il a présenté.

Le compétiteur doit obligatoirement présenter le même enchaînement lors d'un tour des éliminatoires s'il recommence une seconde fois. Il peut changer d'enchaînement entre les tours de sélection de sa catégorie.

Lors de la finale, le compétiteur ne pourra pas recommencer et sera donc éliminé.

En cas d'arrêt pour cause de blessure ou autre problème gênant le bon déroulement de la prestation, **le compétiteur pourra se représenter au maximum 15 minutes après l'incident et ceci une seule fois, les notes de la première prestation n'étant pas prises en compte. Lors des Finales, cette option n'est plus valable.**

- Catégorie OPEN :

Les compétiteurs de la catégorie OPEN n'ont pas la possibilité de recommencer leur prestation quelle que soit la raison et seront immédiatement éliminés en cas d'interruption.

Sanctions

Le compétiteur est éliminé de la compétition s'il ne répond pas à trois appels lors du rassemblement de sa catégorie et s'il se présente en tenue non conforme.

Aucune contestation publique ne pourra être tolérée pendant et après le déroulement de la prestation, auquel cas l'élimination serait immédiate. En cas de litige, seuls les juges sont autorisés à trancher.



BINH KHI – Leçon d’arme (Armes Longues & Armes Courtes)

L’organisation, se laisse la possibilité de faire des regroupements Armes Courtes / Armes Longues en fonction du nombre d’inscrits.

ESPOIRS : Ceintures de couleurs (élèves) – Catégories d’âge et de sexe

OPEN : Ceintures équivalentes au 12^{ème} CAP Vo Co Truyen (enseignants) – Masculins et Féminines

- Catégories Crevettes à Minimes = 1 épreuve (Toutes armes)
- Catégories Cadets à Vétérans 2 + OPEN = 1 épreuve AU CHOIX : Armes Courtes OU Armes Longues

Liste des armes (Les armes ne doivent être ni tranchantes, ni pointues)

Épreuve Armes Longues (+ de 1,50 m de long) : Bâton long, hallebarde, lance, tri-bâton, chaîne*

Épreuve Armes Courtes : Bâton court*, couteau*, épée*, sabre* (« fin », « dragon » ou cimenterre,), éventail*, fléau à deux branches*, hache*.

(*simple ou double)

Critères de notation

Les critères de NOTATION sont identiques à ceux de l’épreuve QUYEN.

Interruption de prestation

- Catégorie ESPOIRS :

Si un compétiteur interrompt sa prestation technique suite à une erreur ou à un problème avec son ou ses armes (blessure, chute ou casse de son ou ses armes), il a la possibilité de recommencer une fois sans qu’il soit tenu compte du premier passage. Si au second passage, le compétiteur interrompt une nouvelle fois sa prestation, il est noté sur ce qu’il a présenté.

Le compétiteur doit obligatoirement présenter la même leçon d’arme lors d’un tour des éliminatoires s’il recommence une seconde fois. Il peut changer de leçon d’arme entre les tours de sélection de sa catégorie.

Lors de la finale, le compétiteur ne pourra pas recommencer et sera donc éliminé.

En cas d’arrêt pour cause de blessure ou autre problème gênant le bon déroulement de la prestation, le compétiteur pourra se représenter au maximum 15 minutes après l’incident et ceci une seule fois, les notes de la première prestation n’étant pas prises en compte. Lors des Finales, cette option n’est plus valable.

- Catégorie OPEN :

Les conditions sont identiques à celles de l’épreuve QUYEN.



Sanctions

Les conditions sont identiques à celles de l'épreuve QUYEN.

CHALLENGE « TECHNIQUE »

Quyên Dong Dien (Quyên Synchronisé à Mains nues)

Le challenge Quyen synchronisé sera ouvert **UNIQUEMENT** lors de la Coupe du Nord 2025

Seuls les compétiteurs des catégories Cadet à Vétérans 2 pourront participer. Il n'y aura qu'une seule catégorie regroupant tout âge, sexe et grade.

Les équipes, positionnées en triangle, pourront se composer au **maximum** de deux compétiteurs OPEN

Chaque club pourra inscrire au maximum 2 équipes.

La présentation des 3 membres de l'équipe doit se faire face au Commissaire Sportif, en se plaçant en triangle avec une personne devant.

Rappel :

ESPOIRS : Ceintures de couleurs (élèves) –

OPEN : Ceintures équivalentes au 12^{ème} CAP Vo Co Truyen (enseignants) – *Masculins et Féminines*



Critères de notation

Les critères de NOTATION sont identiques à ceux de l'épreuve QUYEN. *Le critère synchronisation, des techniques et des membres de l'équipe sera ajouté à la notation.*



Interruption de prestation

Si un des membres de l'équipe interrompt sa prestation technique suite à une erreur, l'équipe aura la possibilité de recommencer une fois sans qu'il soit tenu compte du premier passage. Si au second passage, il y a une nouvelle interruption de la prestation, l'équipe sera noté sur ce qu'elle a présenté.

Lors de la finale, les compétiteurs ne pourront pas recommencer et seront donc éliminés.

En cas d'arrêt pour cause de blessure ou autre problème gênant le bon déroulement de la prestation, **les compétiteurs pourront se représenter au maximum 15 minutes après l'incident et ceci une seule fois, les notes de la première prestation n'étant pas prises en compte. Lors des Finales, cette option n'est plus valable.**



Sanctions

Les conditions sont identiques à celles de l'épreuve QUYEN.



MINH LONG FRANCE

SAISON 2024 - 2025

Siège administratif - Secrétariat : Minh Long France - 9 rue de Verdun - 86100 Châtelleraut

Contact courriel : minhlongfrance@gmail.com

COMPETITION

« *COMBAT TRADITIONNEL* »

Song Dau



Association Loi 1901 - N° W442015849 - Siret 82152314900010
Siège social : 86100 Châtelleraut - www.minhlong.fr





SONG DAU – Combat Souple en Semi-Contact

Peuvent prendre part à la compétition : les compétiteurs de toutes Catégories d'âge, de sexe et de poids « sans distinction de grade »

Les combats ne sont pas mixtes, pas de confrontation masculin / féminin.

1. Tableau et poule

La compétition COMBAT TRADITIONNEL « SONG DAU » prône une sélection par l'élimination directe sous forme de tableau.

- Les catégories de 4, 6 et 8 combattants sont organisées en « tableau » avec le nombre de tours de sélection correspondant pour déterminer le podium.

Dans le cas d'une catégorie à 5 et 7 combattants, il est nécessaire d'effectuer un tirage au sort pour le premier tour et un repêchage pour le deuxième tour, afin d'avoir 4 combattants.

C'est toujours le « meilleur perdant du tour précédent » qui sera repêché le cas échéant.

Il ne sera procédé à aucun tirage au sort au moment du deuxième tour.

- Les catégories ne comportant que 3 compétiteurs sont organisées sous forme de « poule » et déterminent le podium avec des combats entre chaque compétiteur (trois combats classifiant selon le nombre de victoires, de points, des écarts de points, des pénalités).

2. Durée des combats

Les combats s'effectuent en 1 reprise. La durée du combat est modulée selon l'âge des compétiteurs :

- CREVETTES / POUSSINS / PUPILLES / BENJAMINS / MINIMES = 1 min 30
- CADETS / JUNIORS = 2 min 00
- SENIORS..... = 2 min 30
- VETERANS 1 / VETERANS 2 = 2 min 00

La prolongation, si nécessaire est **de 30 secondes** pour les Crevettes / Poussins / Pupilles / Benjamins et Minimes et **de 1 minute** pour les Cadets / Juniors / Seniors / Vétérans 1 et 2.



Le temps de récupération entre deux combats sera au moins égal à 2 minutes.

Les « Finales » se déroulent en 2 reprises sauf s'il s'agit d'un tableau de « poule » de 3.

Dans le cas d'une poule de 3, le podium sera établi en fonction du nombre de combats gagnés ou du nombre de points au total des 2 combats.

3. Pesée et catégories de poids

Les pesées doivent s'effectuer en vō phuc. Il ne sera pas retiré de poids par rapport à la tenue, c'est donc le poids du compétiteur en tenue qui sera pris en compte.

Les catégories de poids seront faites en rassemblant des compétiteurs de poids similaires sans excéder une trop grande différence de poids.

4. Appel des combattants

Le Superviseur et les Commissaires Sportifs seront exigeants lors des différents appels des combattants.

➤ Pour la pesée :

Les combattants ne se présentant pas à la pesée dans le créneau horaire défini seront éliminés.

➤ Pour la compétition :

Tout combattant qui ne se présente pas sur l'aire de combat suite au troisième appel de son nom et au-delà d'une minute sera éliminé.

5. Rôle de l'accompagnateur (coach)

Il équipe et déséquipe le combattant avant et après sa prestation.

Il peut « jeter l'éponge » s'il a l'impression que le combattant n'est plus en mesure de continuer le combat normalement.

Le coach peut manager le combattant pendant le combat à condition de le faire avec un volume sonore convenable et des propos courtois. De plus, le coaching doit être donné en langue française afin qu'il puisse être compris par tous.

La présence d'un coach est **OBLIGATOIRE**

Le coach doit :

- Respecter la zone qui lui est attribuée pour coacher,
- Éviter d'effectuer des gestes de protestation et de parler aux arbitres,
- S'interdire de traverser les aires de compétitions,
- Gérer et canaliser le comportement du combattant,
- Intervenir uniquement dans le cadre définissant son rôle et ses missions,
- Avoir une attitude digne et de réserve lors des manifestations vis-à-vis des compétiteurs, du public, du corps arbitral, de l'organisation ainsi qu'envers toute autre personne présente.
- Respecter toutes les décisions des arbitres,

- Adhérer et respecter pleinement les règles de comportement spécifiques aux compétitions et faire respecter ces mêmes règles à son combattant.
- En cas de manquement au moindre de ses devoirs le coach peut se voir sanctionner d'une ou plusieurs pénalités alors attribuées au combattant (ces pénalités pouvant aller jusqu'à la disqualification du combattant et/ou du coach).

6. Techniques et zones autorisées (les points marqués sont à l'appréciation des juges uniquement et doivent être contrôlés sous peine de sanction arbitrale)

- | | |
|---|----------------|
| - Coup de poing à la tête* | 1 point |
| - Coup de poing au corps | 1 point |
| - Balayage non suivi | 2 points |
| - Projection non suivie | 2 points |
| - Ciseaux non suivis à la taille ou aux jambes | 2 points |
| - Coup de pied circulaire sur la cuisse ou le mollet | 0 point |
- « non appuyé et obligatoirement suivi d'une autre frappe »

- | | |
|--|----------|
| - Coup de pied au corps | 1 point |
| - Coup de pied à la tête ou retourné corps | 2 points |
| - Coup de pied sauté au corps | 2 points |
| - Coup de pied sauté à la tête | 3 points |
| - Coup de pied retourné à la tête | 3 points |
| - Coup de pied sauté retourné au corps | 3 points |
| - Balayage suivi | 3 points |
| - Ciseaux suivis à la taille ou aux jambes | 3 points |
| - Projection suivie | 3 points |

*Dans le triangle facial, les frappes doivent être maîtrisées et non traversantes (**le coup de poing doit être réarmé**)

La prise en compte des points des différentes techniques exécutées est laissée à l'appréciation des juges munis de compteurs.

Pour les techniques suivies, les frappes, peuvent être des techniques de poing ou de jambes mais, elles doivent être réalisées au niveau du buste et non appuyées

➤ Précisions sur des techniques autorisées "spéciales"

- Balayage (mise au sol avec les jambes) : autorisé sur la surface du corps allant des pieds jusqu'aux hanches.
- Projection (mise au sol avec les bras) : autorisée sur la surface du corps allant des cuisses jusqu'à la poitrine.
- Ciseaux : autorisés sur la surface située au-dessus du genou jusqu'à l'abdomen.

7. Techniques et zones interdites



- Coup de poing circulaire retourné (bras tendu ou non)
- Coup de pied au genou (d'arrêt, écrasé)
- Coup de talon sur le dessus de la tête
- Coup à la gorge
- Coup de tête
- Coup de coude
- Lutte au sol ou le fait de se mettre sur le dos pour combattre avec les jambes
- Projections avec saisie de la tête ou du cou
- Toute technique entraînant un hors combat « volontaire ».
- Frappes sur la partie postérieure (arrière) et sur la partie supérieure (dessus) de la tête
- Coup au bas-ventre
- Coup dans le dos
- **Coup de genou**
- Ciseaux au-dessus de l'abdomen et en dessous des genoux
- Frappe sur un adversaire au sol
- Projection de l'adversaire sur la tête, sur l'avant ou la ligne d'épaule

8. Notion de "contrôle"

Toutes les techniques doivent être exécutées avec précision et ne doivent en aucune manière porter atteinte à l'intégrité physique du combattant.

Une touche absolument maîtrisée à la tête et légèrement appuyée au corps, ne provoquant aucune blessure, est autorisée.

Toutes les techniques traversantes ayant touché le compétiteur adverse seront considérées comme non contrôlées et sanctionnées en conséquence. « *Lorsque le contact est trop fort, il n'y a plus contrôle.* »

Les arbitres insisteront sur ce point au moyen d'avertissements et de pénalités.

9. Avertissements, pénalités et disqualification

Chaque faute est sanctionnée par un avertissement, une pénalité ou une disqualification.

➤ Avertissement

L'avertissement est une mise en garde orale avant une pénalité. A l'appréciation de l'arbitre central, la pénalité peut être annoncée après plusieurs avertissements lorsque ces derniers ne sont pas pris en compte.

Exemples :

- Mettre en danger sa propre sécurité, avec des comportements exposant aux blessures.
- Adopter une attitude non combative.
- Montrer un comportement agressif exacerbé pouvant conduire à un manque de contrôle dans les attaques.
- Ne pas réagir immédiatement aux injonctions de l'arbitre ou les discuter de façon répétée.
- Comportement inadapté du coach.

➤ Comportements entraînant une « Pénalité »



- Des sorties trop fréquentes de l'aire de combat non consécutives à un coup. Deux pieds dans l'aire de sécurité (tapis rouges). Attitude de fuite.
- Usage d'une technique interdite ou atteinte d'une zone interdite (sans blessure) ou encore manque de contrôle avéré lors des frappes.
- Attitude incorrecte du combattant (verbale ou gestuelle) : envers l'adversaire, envers l'arbitre ou envers le public.
- Feindre d'être blessé ou exagérer les conséquences d'une blessure.
- Mettre en danger sa propre sécurité, en se laissant aller à des comportements qui exposent aux blessures.
- Fuir le combat pour gagner du temps, privant ainsi l'adversaire d'une opportunité de marquer.
- Saisir l'adversaire directement sans exécuter une technique dans un délai maximum de 2 à 3 secondes.
- Le corps à corps inutile (lutter, pousser ou saisir sans tenter de technique).
- Les sorties de l'aire de compétition : Dès lors que le pied du compétiteur, ou toute autre partie du corps, touche le sol en dehors des limites de l'aire de combat. Exception faite lorsque le compétiteur est physiquement poussé ou projeté en dehors de la surface.
- Comportement inadapté du coach.

L'arbitre central demandera aux juges de coin la validation de la pénalité. Cela sera un vote à 4 juges (Arbitre central + les trois juges de coins). La voix de l'arbitre central vaut 2 points. Il suffira la validation d'un seul juge pour la validation de la pénalité.

Chaque pénalité entraîne un retrait de 5 points pour le combattant à la fin du combat et cela sur le compteur de chaque juge. »

Le cumul de quatre pénalités durant un combat correspond à la perte du combat.

Un affichage des pénalités sera fait sur la table du commissaire sportif

*L'auteur de la pénalité pourra être repêché dans la suite du tableau si les conditions s'y prêtent et dans les conditions fixées pour le repêchage à moins que l'arbitre ne l'ait disqualifié **de la compétition**.*

➤ Causes de « Disqualification » de la compétition

- Blessures de l'adversaire obtenues après l'usage d'un coup interdit,
- Hors combat causé par une technique non maîtrisée,
- Comportement inadapté du coach.
- Insultes à l'adversaire, à l'arbitre, aux juges, au public, ...
- Frapper un adversaire après l'arrêt du combat par l'arbitre,
- Tout combattant ne se présentant pas sur l'aire de combat, à l'appel de son nom, trois fois et au-delà d'une minute, est disqualifié.

Les frappes doivent être portées franchement mais dans le but d'enchaînements techniques. Toute frappe donnée avec la volonté de blesser et de faire terminer le combat avant la limite sera sanctionnée.

Cette compétition a pour but de démontrer la supériorité des enchaînements en combat des divers participants.

Une fois encore nous insistons sur le fait que cette compétition n'est pas une compétition de type "plein contact" !

10. Fin du combat avant la fin du temps réglementaire

- Suite à un hors combat.
- Suite à un abandon volontaire (forfait du combattant).
- Sur avis du médecin de la compétition suite à une blessure empêchant le compétiteur de poursuivre le combat ou la compétition.
- Suite à une disqualification

➤ Le hors combat

Deux cas de figure se présentent :

- Un combattant met son adversaire hors combat à la suite d'une technique non maîtrisée, **il est immédiatement sanctionné par une disqualification de la compétition.**
- Pendant une action, si l'attaquant, par sa faute, est blessé ou mis hors combat par son adversaire, **l'arbitre central peut alors refuser de pénaliser l'autre compétiteur.**

11. Annonce du vainqueur

A la fin du combat, le Commissaire sportif calcule le total des points attribués par chaque juge en soustrayant les éventuelles pénalités. Ensuite, à la demande de l'Arbitre, chaque juge montre le drapeau de couleur correspondant au combattant pour lequel il s'est vu attribuer le plus de points (après retrait des pénalités) et qu'il désigne vainqueur :

JUGE 1	JUGE 2	JUGE 3	<u>RESULTAT</u>
ROUGE	ROUGE	ROUGE	ROUGE
BLEU	BLEU	ROUGE	BLEU
ROUGE	BLEU	EGALITE	PROLONGATION
BLEU	EGALITE	EGALITE	PROLONGATION

12. Protections obligatoires

Elles doivent impérativement être amenées par le compétiteur lui-même. Un équipement de protection est un équipement personnel.

Il n'est pas du ressort de l'organisateur de fournir des équipements de protection.

➤ Crevettes, Poussins, Pupilles, Benjamins, Minimes (Enfants)

- Casque « avec protection du triangle facial »
- Protège-dents
- Gants de boxe de 6 oz ou 8 oz pour les enfants de – 35 kg, de 8 oz pour les enfants de – 65 kg
- Coquille féminine ou masculine

- Protège-tibia / Protège-pied
- **Plastron OBLIGATOIRE**

➤ Cadets, Juniors

- Casque « avec protection du triangle facial »
- Protège-dents
- **Gants de boxe de 8 oz pour les combattants de – 65 kg, de 10 oz pour les combattants de - 70kg et 12 oz pour les + 70kg**
- Coquille féminine ou masculine
- Protège-tibia / Protège-pied
- **Plastron OBLIGATOIRE**

➤ Seniors, Vétérans 1 et 2

- Casque « sans protection du triangle faciale »
- Protège-dents
- **Gants de boxe de 8 oz pour les combattants de – 65 kg, de 10 oz pour les combattants de - 70kg et 12 oz pour les + 70kg**
- Coquille féminine ou masculine
- **Protège poitrine pour les féminines si pas de plastron.**
- Protège-tibia / Protège-pied
- **Plastron FACULTATIF**



Exemple de casque pour mineur
(Protection faciale obligatoire)



Exemple de casque pour majeur
(Protection faciale interdite)

Plastron : si un des deux combattants majeurs veut porter le plastron, l'autre n'est pas obligé de le porter.

Le défaut de port d'une protection obligatoire dégage totalement la responsabilité de MINH LONG FRANCE en cas de blessure.

13. Protections interdites

Les protections sont à l'entière appréciation du corps arbitral MINH LONG FRANCE

Si un combattant se présente avec des protections non-conformes, il se verra refuser l'accès à l'aire de compétition et ne disposera que d'un délai d'une minute pour y remédier avant disqualification.



MINH LONG FRANCE

SAISON 2024 - 2025

Siège administratif - Secrétariat : Minh Long France - 9 rue de Verdun - 86100 Châtellerault

Contact courriel : minhlongfrance@gmail.com

Le coach doit veiller à ce que l'équipement de son compétiteur soit complet et revêtu pour le début du combat.

Olivier GRASON – Président Minh Long France



Association Loi 1901 – N° W442015849 – Siret 82152314900010
Siège social : 86100 Châtellerault - www.minhlong.fr

